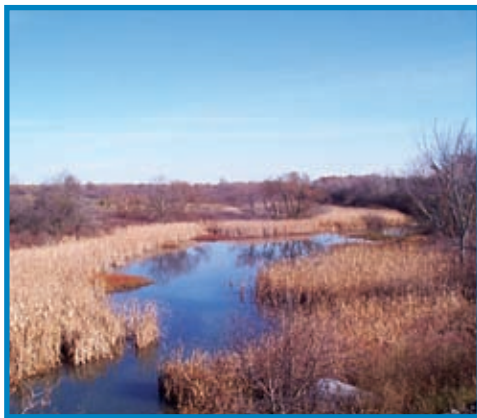


3) Que reste-t-il à faire?

D'après cet examen, il est clair que même si beaucoup a été fait, il reste encore beaucoup à faire pour venir à bout des altérations énumérées ci-dessus. Voici quelques-unes des principales mesures qui demeurent :

1. Évaluer les sources d'éléments nutritifs qui mènent à l'eutrophisation de la rivière Welland et de ses affluents et s'y attaquer.
2. Restaurer et protéger l'habitat des poissons et des animaux sauvages, y compris les habitats uniques que l'on trouve rarement dans d'autres parties du bassin des Grands Lacs, et réduire les conséquences des activités hydroélectriques de la centrale Sir Adam Beck en amont du canal Chippawa.
3. Achever les évaluations concernant la dégradation des populations de phytoplancton et de zooplancton et mettre en œuvre les mesures appropriées pour rétablir les autres utilisations bénéfiques qui ont été jugées comme étant altérées.
4. Achever l'évaluation de la plage Queens Royal et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour réduire la présence d'E. coli à cette plage.
5. Élaborer et mettre en œuvre un nouveau plan de surveillance afin de faciliter le suivi des progrès relativement aux utilisations bénéfiques altérées et s'assurer que la situation ne se dégrade pas.
6. D'après les commentaires de la communauté et les études scientifiques, il a été décidé qu'un processus de rétablissement naturel surveillé constituait la méthode la plus appropriée pour gérer les sédiments contaminés aux BPC dans le ruisseau Lyons Est. Des mesures administratives seront élaborées et mises en œuvre afin de s'assurer que les sédiments ne soient pas déplacés.

Le processus d'examen a également montré à quel point les actions de la communauté étaient importantes dans le processus lié au plan d'assainissement. Par exemple, la stratégie de la rivière Niagara a été lancée par cette région en 2003. Elle contient différents buts et objectifs en réponse aux commentaires des partenaires. Ces objectifs tournent principalement autour de la nécessité de maintenir et de protéger la qualité de l'eau dans tout le secteur du bassin versant. Les activités liées au plan d'assainissement et proposées dans la stratégie incluent l'élimination des débordements des égouts unitaires et l'établissement de la liste des principaux systèmes environnementaux qui dépendent d'une eau saine et abondante. Les projets liés au plan d'assainissement de la rivière Niagara sont considérés comme des mesures prioritaires clés dans le programme de travail actuel.



Comme autre exemple de l'importance des actions locales, citons les efforts fructueux du conseil de restauration de la Niagara (Niagara Restoration Council) (en partenariat avec la Niagara Peninsula Conservation Authority et Environnement Canada) qui ont permis de restaurer l'accès des poissons dans bon nombre des affluents dans le secteur préoccupant de la rivière Niagara (Ontario). Ce projet a aidé à libérer environ 511 km d'habitat potentiel pour les poissons (d'après les données du système d'information géographique disponibles). On pense que cela aidera un plus grand nombre de poissons à atteindre les secteurs où ils pourront se reproduire.

Ces succès, et beaucoup d'autres, illustrent comment ce plan d'assainissement dépend du soutien et du leadership de ses différents partenaires, en vue de retirer la rivière Niagara de la liste des secteurs préoccupants des Grands Lacs.

Pour obtenir des copies d'un document sur le secteur préoccupant de la rivière Niagara, veuillez aller au

www.npca.ca/water-management/nrap/

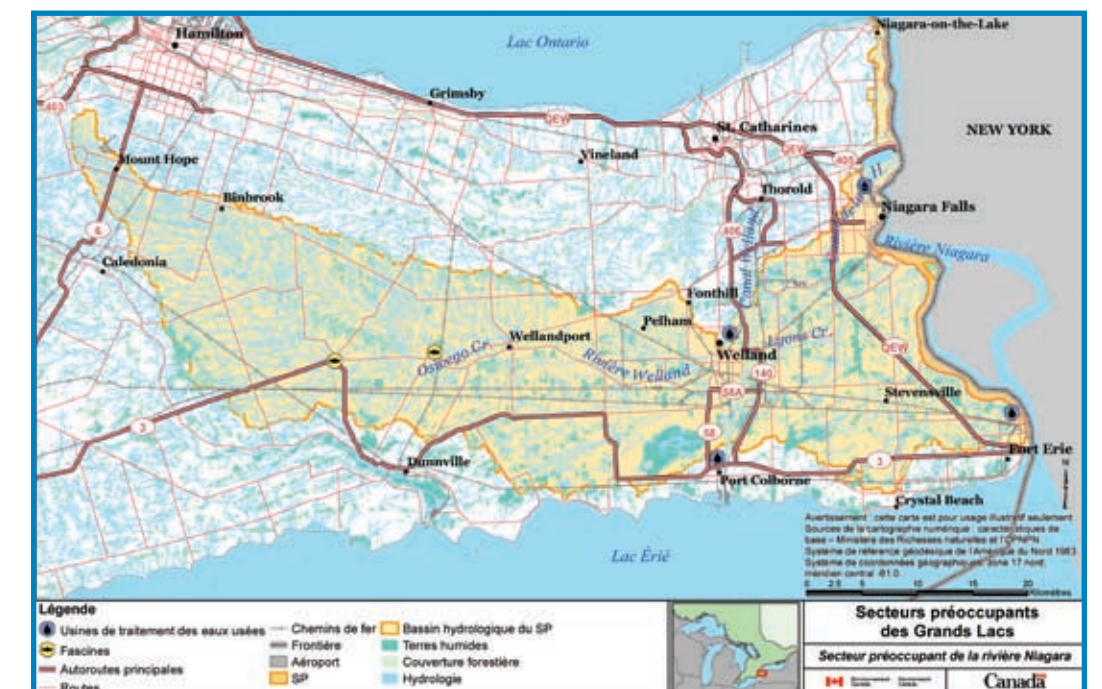
Qu'est-ce qu'un secteur préoccupant des Grands Lacs?

On compte autour des Grands Lacs un certain nombre de secteurs sensibles qui sont le résultat de la pollution du passé. Le terme secteur préoccupant (SP) a été retenu pour désigner ces secteurs sensibles où l'environnement s'est dégradé au point où cela nuit à l'usage et à la jouissance des eaux. En 1987, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont défini 43 secteurs préoccupants. Douze sont canadiens et cinq autres sont communs au Canada et aux États-Unis.

Des plans d'assainissement (PA) ont été élaborés et sont actuellement mis en œuvre afin de restaurer chacun de ces secteurs préoccupants. Les plans suivent un processus dynamique en trois étapes, qui comprend la définition des problèmes environnementaux, aussi connus sous le vocable d'altération des utilisations bénéfiques. On peut compter 14 altérations d'utilisation bénéfique pour chaque secteur préoccupant. Les altérations des utilisations bénéfiques d'un secteur préoccupant doivent être rétablies avant que le secteur puisse être retiré de la liste des secteurs préoccupants. Jusqu'à maintenant, deux secteurs préoccupants ont été retirés de la liste des secteurs préoccupants.

Secteur préoccupant de la rivière Niagara

La rivière Niagara, qui coule sur une distance de 58 km, est la principale voie d'eau reliant le lac Érié et le lac Ontario. La rivière a été désignée comme secteur préoccupant autant du côté canadien que du côté américain, mais ces deux secteurs sont gérés séparément. Le secteur préoccupant de la rivière Niagara (Ontario) s'étend sur toute la longueur de la portion canadienne de la rivière Niagara et comprend les chutes Niagara ainsi que le bassin versant de la rivière Welland (qui constitue 80 % du secteur préoccupant).



Limites du secteur préoccupant de la rivière Niagara (Ontario)

Problèmes relevés pour le secteur préoccupant de la rivière Niagara

Le rapport de deuxième étape du plan d'assainissement de la rivière Niagara (Ontario) (*Niagara River (Ontario) Remedial Action Plan Stage 2 Report*) a été publié en 1995. Il contient 16 objectifs et 37 recommandations et souligne la liste des critères devant servir à évaluer la restauration des utilisations bénéfiques. Ce processus a aidé à déterminer les autres mesures futures nécessaires pour restaurer le secteur préoccupant.



Voici quelques-unes des altérations des utilisations bénéfiques répertoriées dans le secteur préoccupant de la rivière Niagara (Ontario) :

- restrictions de la consommation des espèces halieutiques et animales;
- dégradation des populations de poissons et d'animaux;
- dégradation du benthos (vers et insectes qui vivent sur le fond de la rivière);
- eutrophisation (augmentation des éléments nutritifs qui entraîne une diminution de la quantité d'oxygène dans l'eau) ou apparition d'algues indésirables.

Ces altérations des utilisations bénéfiques sont le résultat d'une destruction de l'habitat et sont causées par une grande variété de **sources locales de contaminants** (p. ex. eaux d'égout urbaines, écoulement des eaux de ruissellement et des eaux industrielles, ruissellement des terres agricoles, traitement des eaux usées municipales, fosses septiques défectueuses et sédiments contaminés).

En plus de ces sources locales, plusieurs des problèmes proviennent de l'extérieur du secteur préoccupant de la rivière Niagara (p. ex. du lac Érié, de la portion américaine de la rivière ou de dépôts aériens). Toutefois, ces **sources de contaminants non locales** dépassent la portée du présent plan d'assainissement et seront traitées au moyen d'autres initiatives. Un des programmes mis de l'avant pour s'attaquer à ces préoccupations est le plan de gestion des toxiques de la Niagara (*Niagara River Toxics Management Plan – NRTMP*). L'objectif de ce plan binational est de réduire les concentrations de polluants toxiques dans la rivière Niagara.

Examen du rapport de deuxième étape

Depuis la publication du rapport de deuxième étape de 1995, les questions suivantes reviennent souvent :

« *Que reste-t-il à faire pour retirer la rivière Niagara de la liste des secteurs préoccupants?* »
et
« *Combien de temps faudra-t-il pour y arriver?* »

Un examen exhaustif du rapport de deuxième étape du plan d'assainissement pour le secteur préoccupant de la rivière Niagara (Ontario) a commencé en 2004, avec l'assistance de divers groupes locaux, secteurs industriels, paliers de gouvernement et intervenants du public en général. Cet examen visait les objectifs suivants :

- évaluer les progrès des activités de mise en œuvre et les altérations des utilisations bénéfiques;
- cerner toute lacune en matière d'information nécessitant un suivi et une évaluation;
- axer toutes les futures mesures du plan d'assainissement vers l'objectif de retirer le secteur de la liste des secteurs préoccupants.

Cet examen est important étant donné que de nombreux changements sont survenus au cours des 14 dernières années, notamment :

- modification des conditions environnementales dans le secteur préoccupant;
- changements dans les technologies d'assainissement;
- changements dans les programmes et les priorités des partenaires au plan d'assainissement;
- progrès dans les capacités d'analyse;
- progrès dans la compréhension scientifique des questions environnementales;
- changements dans les politiques et règlements des gouvernements.

Le rapport de mise à jour de la deuxième étape du plan d'assainissement de la rivière Niagara (*Niagara River Remedial Action Plan Stage 2 Update*) remplacera l'ancien rapport de deuxième étape.

Qu'a donné cet examen du rapport de deuxième étape?

1) Progrès accomplis depuis le rapport de deuxième étape de 1995

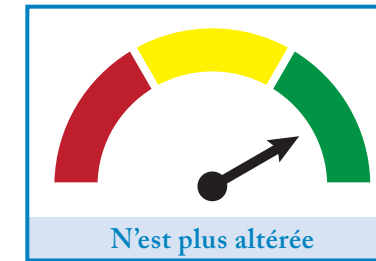
Les 16 objectifs du plan d'assainissement original, établis par la communauté, demeurent inchangés et valides.

Cinq des 37 recommandations du rapport de 1995 ont été adoptées, sept ne s'appliquent plus et six seront abordées dans un plan de mise en œuvre mis à jour. Les 19 recommandations restantes ont été revues et intégrées à une liste de 12 nouvelles recommandations.

2) Établissement d'un calendrier pour le retrait du secteur de la liste des secteurs préoccupants

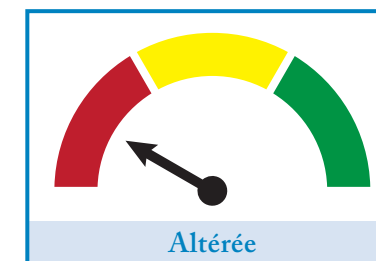
Les mesures de rendement définies pour un secteur préoccupant constituent les critères régissant son éventuel retrait de la liste des secteurs préoccupants. Elles correspondent aux indicateurs qui seront utilisés pour déterminer si les altérations des utilisations bénéfiques ont été rétablies. Les critères de 1995 ont été mis à jour afin de tenir compte des normes actuelles, qui sont considérées comme étant scientifiquement défendables, précises, mesurables et réalisables. On pourra trouver la liste des nouveaux critères dans le rapport de mise à jour de la deuxième étape (*Niagara River Remedial Action Plan Stage 2 Update report*).

Les neuf altérations des utilisations bénéfiques définies pour ce secteur préoccupant ont été évaluées en fonction des nouveaux critères en utilisant les données les plus récentes. Cette évaluation a donné lieu à la mise à jour qui suit :



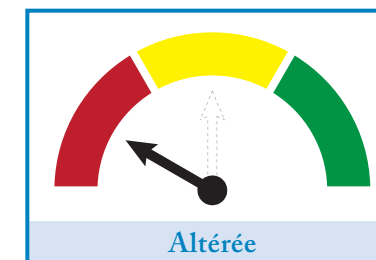
N'est plus « altérée »

- déformations ou problèmes de reproduction chez les oiseaux ou animaux
- poissons affectés de tumeurs et autres déformations
- restrictions de la consommation des espèces halieutiques et animales (volet touchant les espèces animales seulement – le volet relatif aux espèces halieutiques demeure altéré)
- restriction des activités de dragage (avait été par erreur incluse dans les altérations et a depuis été retirée de la liste).



Toujours « altérée »

- dégradation du fond des lacs et cours d'eau (benthos)
- fermetures de plages
- disparition des habitats des poissons et de la faune



De « nécessite d'autres évaluations » à « altérée »

- dégradation des populations naturelles de poissons et d'animaux (volet touchant la dégradation des populations d'animaux seulement – cette utilisation bénéfique est maintenant considérée comme étant altérée)
- eutrophisation ou apparition d'algues indésirables (volet touchant l'apparition d'algues indésirables seulement – cette utilisation bénéfique est maintenant considérée comme étant altérée)



« Nécessite d'autres évaluations »

- dégradation des populations de phytoplancton et de zooplancton